



Comment faire vivre la langue bretonne dans votre collectivité ?

Présentation

Formation proposée exclusivement aux élus locaux !

Les élus se trouvent confrontés à des demandes de leurs administrés de faire une place plus large à la langue bretonne. Cette formation vise à leur donner les outils légaux et institutionnels pour y répondre en s'appuyant sur des exemples précis.

La formation se propose de répondre aux problématiques relatives à la langue bretonne et à sa valorisation dans votre commune en expliquant les cadres légaux et les enjeux, afin de favoriser son développement dans la vie publique, sociale et économique.

Organisation de la formation

Formation dispensée en présentiel (1 journée de 6 heures).
Apports théoriques sur le cadre institutionnel et sur la charte « Ya d'arbrezhoneg ».
Travail en groupes : une étude de cas permettra d'approfondir le contexte légal et les enjeux.

Modalités d'évaluation

Les attentes des inscrits seront recueillies en début de formation.
Une évaluation individuelle détaillée sera diffusée à la fin de la formation.
Un temps de bilan collectif viendra clôturer la session.

Admission

Droits d'inscription

650 € / personne

Infos pratiques

- > Composante(s) : UFR Langues, Service Formation Continue et Alternance
- > Modalité d'enseignement : Formation continue